

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil fédéral donne une chance au centime climatique sur les carburants

# «L'œuf de Colomb» pour la route

La Fédération routière suisse FRS est très satisfaite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral de donner une chance au centime climatique en tant que mesure volontaire. La FRS relèvera ce défi et prouvera l'efficacité du centime climatique.

En collaboration avec l'Union pétrolière (UP), les associations routières ont cherché intensément des mesures volontaires dans le cadre de la loi sur le CO<sub>2</sub> et proposé finalement le centime climatique sur les carburants, solution novatrice et efficace. Cette mesure volontaire prise par la branche pétrolière permet au trafic motorisé d'exploiter les instruments prévus dans la loi sur le CO<sub>2</sub> sans qu'il soit nécessaire de conclure avec chaque consommateur un accord individuel pour l'exemption de la taxe CO<sub>2</sub>.

La Fédération routière suisse et l'UP ont développé cette conception en étroite collaboration avec les offices concernés du DETEC. Le rapport final résultant de cette collaboration atteste d'ailleurs au centime climatique la capacité d'atteindre l'objectif de réduction du CO<sub>2</sub> dans le secteur des carburants.

Depuis le lancement de l'idée du centime climatique, l'UP et la FRS ont demandé au Conseil fédéral de reconnaître le centime climatique comme une mesure volontaire dans le sens de la loi sur le CO<sub>2</sub>, d'une part, comme contribution efficace comblant la lacune existant dans le secteur des carburants par rapport à l'objectif de réduction du CO<sub>2</sub> à atteindre, d'autre part.

Bien que la Fédération routière suisse ait soutenu la variante 4 (centime climatique intégral) dans la procédure de consultation, elle est tout de même satisfaite de voir le Conseil fédéral reconnaître l'utilité du centime climatique dans le domaine des carburants. La FRS, de concert avec l'UP, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ainsi que les associations routières, va maintenant relever ce défi et traduire le centime climatique dans les faits.

Le principal avantage du centime climatique est de réaliser l'objectif de réduction CO<sub>2</sub> de manière économique sans pour autant réduire les recettes fédérales de quelque 500 millions de francs par an (comme c'est le cas pour une taxe CO<sub>2</sub> de 30 centimes par litre). Le centime climatique mérite donc tout à fait le qualificatif «d'œuf de Colomb».

La Fédération routière suisse FRS est l'organisation faitière de la branche automobile et du trafic routier privé de Suisse. Elle réunit une quarantaine d'associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite.

Berne, le 23 mars 2005